

BULLETIN D'INSCRIPTION aux UNIVERSITES FNHPA 2022

A renvoyer par mail à : E- mail : contact@universites-fnhpa.com - Tél : 01 48 78 95 15

Un Bulletin d'Inscription PAR CHAMBRE à remplir EN LETTRES MAJUSCULES

Référence personne	NOM	PRENOM	Date de Naissance	Cocher la case correspondant à chaque personne
1/				<input type="checkbox"/> Travailleur Non Salarié <input type="checkbox"/> Travailleur Salarié
2/				<input type="checkbox"/> Travailleur Non Salarié <input type="checkbox"/> Travailleur Salarié
3/				<input type="checkbox"/> Travailleur Non Salarié <input type="checkbox"/> Travailleur Salarié
4/				<input type="checkbox"/> Travailleur Non Salarié <input type="checkbox"/> Travailleur Salarié

Nom de votre entreprise :

Représentant de l'entreprise : Monsieur Madame

NOM Prénom

E- mail (OBLIGATOIRE) : @

Tél. Fixe : Mobile 1/ : Mobile 2/ :

Adresse de facturation professionnelle :

Code Postal Ville

Les Universités FNHPA sont réservées aux gestionnaires de camping adhérents à la FNHPA et à leurs salariés.

En tant que représentant du camping, je soussigné,

NOM.....Prénomcertifie être adhérent FNHPA par le biais

du Syndicat HPA du département Signature :

de la Fédération HPA de la Région

A – LES UNIVERSITES FNHPA 2022 au Club Med LA ROSIERE 4 Tridents

Dans une même chambre, la participation Adulte est obligatoirement appliquée aux personnes référencées 1/ et 2/ même si l'une d'entre elles est un enfant entre 4 et 17 ans

NOMBRE DE PERSONNES PAR CHAMBRE : Toutes les catégories peuvent être réservées en Single, sauf « Les Bonnes Affaires » et les chambres FAMILLE.

Participation Enfant (sur demande) : Applicable uniquement pour un enfant de 4 ans à 17 ans partageant une chambre occupée par 2 personnes adultes

Cocher les cases correspondant à vos choix

* Ex de Référence du montant de la participation : C2 = Catégorie Bonnes Affaires B2 P = Catégorie Supérieure Balcon Vue Panoramique

Catégorie CHAMBRE	Référence TARIF *	Configuration Literie		Nombre Personnes ADULTES	Prix unitaire HT par Personne	TOTAL HT	TVA 20%	TOTAL TTC (A)
		Double	Twin (2 lits)					
<input type="checkbox"/> BONNES AFFAIRES	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x €	= €	+ €	= €
<input type="checkbox"/> SUPERIEURE BALCON <input type="checkbox"/> Vue Panoramique <input type="checkbox"/> Autres Vues <input type="checkbox"/> PMR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x €	= €	+ €	= €
<input type="checkbox"/> SUPERIEURE FAMILLE <input type="checkbox"/> Vue Panoramique <input type="checkbox"/> Autres Vues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x €	= €	+ €	= €
<input type="checkbox"/> DE LUXE <input type="checkbox"/> Vue Panoramique <input type="checkbox"/> Autres Vues <input type="checkbox"/> PMR	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x €	= €	+ €	= €
<input type="checkbox"/> DE LUXE FAMILLE <input type="checkbox"/> Vue Panoramique <input type="checkbox"/> Autres Vues	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	x €	= €	+ €	= €

OBLIGATOIRE : En cas d'indisponibilité dans la référence choisie, merci d'indiquer votre 2^{ème} choix :

Catégorie CHAMBRE : Référence Tarif

B – ASSURANCE MULTIRISQUE OPTIONNELLE (Paragraphe à remplir et signer impérativement)

Assurance « MULTIRISQUES » proposée : la souscription de l'assurance vaut pour acceptation des conditions générales de ventes de l'assurance : à consulter sur www.universites-fnhpa.com

Plafond de Garantie : 20 000 €

<p>B : L'Assurance « MULTIRISQUES »</p> <p>Inclut entre autres les garanties complémentaires suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annulation de réservation : <ul style="list-style-type: none"> ○ En cas de maladie, accident, décès (sans franchise), motifs professionnels, familiaux, dommages aux locaux / habitation / véhicules... ○ Prise en charge de la Covid-19 (dépistage positif et cas contact) • Interruption de séjour • Arrivée tardive sur le lieu du séjour • Responsabilité civile villégiature • Matériel de sport (location matériel de remplacement) • Assistance médicale & rapatriement sanitaire • Y compris frais de recherche et secours sur piste <p>Assurance MULTIRISQUES : REFUSEE <input type="checkbox"/> ACCEPTEE <input type="checkbox"/></p> <p><input type="checkbox"/> Je reconnais avoir pris connaissance et accepté les conditions générales de l'assurance.</p> <p>Signature :</p>	<p style="text-align: center;">ASSURANCE MULTIRISQUES</p> <p>TOTAL Participation Séjour TTC (A) :€</p> <p style="text-align: center;">Cotisation d'Assurance = Total (A) x 4%</p> <p>TOTAL ASSURANCE (B) :€ (à reporter dans le récapitulatif général ci-dessous)</p> <p>Nom/Prénom des personnes assurées :</p> <p>1/</p> <p>2/</p> <p>3/</p> <p>4/</p>
---	---

C - RECAPITULATIF GENERAL ET MODALITES DE REGLEMENT DE LA PARTICIPATION

RECAPITULATIF GENERAL	TOTAL TTC Participation au Séjour Hors Assurance : TOTAL (A)€
	ASSURANCE MULTIRISQUE OPTIONNELLE : TOTAL (B)	+€
	TOTAL GENERAL TTC UNIVERSITES AVEC ASSURANCE : TOTAL (C)	=€

MODALITES DE REGLEMENT <i>(Il est possible de régler l'intégralité avant les dates limites)</i>		MONTANT
1^{er} Règlement	A l'inscription, pour inscription ferme	40% du Total Général (C) des Universités
2^{ème} Règlement	Au plus tard le 30 avril 2022	50% du Total Général (C) des Universités
SOLDE	Au plus tard le 30 septembre 2022	10% du Total Général (C) des Universités
REGLEMENT 1^{er} Acompte : €	<input type="checkbox"/> par Carte Bancaire (Visa/Mastercard uniquement) N° Expire fin __/____ Crypto _ _ _	Signature :
	<input type="checkbox"/> par Virement IBAN : FR76 30003 03320 00050024742 10	
J'autorise la FNHPA à utiliser cette carte bancaire pour le règlement du 2^{ème} acompte : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> et du solde : OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>		Signature :

Je réglerai le solde de ma participation au plus tard le 30 septembre 2022 sur présentation de la facture pro-forma. J'ai pris bonne note que la facture définitive ne pourra intervenir qu'après paiement de l'intégralité de la facture pro-forma qui me sera présentée.

EN CAS D'INSCRIPTION :

- **Après le 30 avril 2022, l'acompte à l'inscription sera de 90% du Total TTC**
- **Après le 30 septembre 2022, le règlement à l'inscription sera égal à 100% du Total TTC**

- CONDITIONS PARTICULIERES D'INSCRIPTION

1/ PARTICIPATION AUX FRAIS DE SEJOUR

Nos conditions indiquent précisément pour chaque séjour le montant de la participation aux prestations forfaitairement proposées. Cette participation ne comprend aucun service avant l'arrivée au Village Club Med La Rosière. La participation forfaitaire aux frais de séjour est fixée en fonction de sa durée exacte. Sont inclus dans la durée : le jour d'arrivée au Club Med La Rosière (à partir de 14h) et le jour de départ du Club Med La Rosière (au plus tard 14h). Si, pour quelque raison que ce soit, la première ou la dernière journée se trouvait écourtée par le participant, aucun remboursement ne pourrait avoir lieu. D'une façon générale, l'attention est attirée sur le fait que les montants de participation mentionnés ont été établis en fonction des conditions économiques du moment. Toute modification de ces conditions économiques est donc de nature à entraîner une modification des montants de la participation (cf. § 6/ Révision de la participation).

2/ CONDITIONS DE REGLEMENT ET D'INSCRIPTION AUX UNIVERSITES

- 1^{er} règlement à l'inscription : 40% du Total Général (C)
- 2^{ème} règlement avant le **30 avril 2022** : 50% du Total Général (C)
- Solde à la convenance du client et au plus tard le **30 septembre 2022**.

Pour les personnes s'inscrivant après le 30 avril et avant le 30 septembre, l'acompte à l'inscription pour inscription ferme correspondra au total des 1^{er} et 2^{ème} règlements.

A partir du 30 septembre 2022, l'intégralité du Total Général (C) sera demandée à l'inscription.

3/ MODIFICATIONS / ANNULATION TOTALE

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent contrat n'est pas soumis au droit de rétractation.

Frais de modifications des prestations :

Toute modification du fait du participant entre l'inscription et le 7 décembre 2022 implique la perception par la FNHPA des frais de dossier minimum d'un montant de 100 € HT dans la mesure où la modification peut être effectuée.

Frais d'annulation/résolution du contrat :

Toutefois le participant a la possibilité d'annuler/résoudre la présente inscription par écrit moyennant le paiement des frais suivants (par dossier, sur le Total Général (C)) :

En cas d'annulation par le participant, celui-ci versera à la FNHPA les débits égaux aux pourcentages suivants des prix du Total général TTC (A), hors assurance :

ANNULATION TOTALE	Pourcentage du Total Général (A) Hors Assurance
Jusqu'à 180 jours avant le départ	100 € HT par bulletin d'inscription <i>(Frais de gestion non remboursable par l'assurance)</i>
Du 179 ^{ème} au 120 ^{ème} jour avant le 07/12/2022	30%
Du 119 ^{ème} jour au 30 ^{ème} jour avant le 07/12/2022	60%
Du 29 ^{ème} jour au 06/12/2022	90%
le 07/12/2022	100%

Possibilité de prise en charge des frais d'annulation par l'assurance optionnelle (cf. § B), avec franchise

Cf. Conditions Générales de Ventes de cette assurance, disponibles et téléchargeables sur le site www.universites-fnhpa.com.

4/ ASSURANCE :

Le participant bénéficiera des assurances suivantes souscrites par le CLUB MED et comprises dans le montant forfaitaire de la participation aux frais des Universités au Club Med La Rosière :

❖ Individuelle accident, couvrant les accidents survenus aux participants reçus au Club Med La Rosière au cours des activités organisées par le Club Med, tel que précisé dans les Conditions Générales de Vente du Club Med. A charge pour le participant de souscrire une assurance individuelle complémentaire couvrant, le cas échéant, le risque de perte ou de vol de tous effets personnels de valeurs et bijoux non déposés au coffre principal du Resort, l'assurance du Club Med ne jouant pas à cet égard.

❖ Assistance rapatriement EUROP ASSISTANCE, que le participant déclare bien connaître et tel que précisé dans les Conditions Générales de Vente figurant dans les brochures et catalogues du Club Med. Le participant sera informé en cas de changement dans les conditions de ces polices.

La FNHPA propose une assurance multirisque optionnelle. Toutes les informations sur cette assurance peuvent être transmises au participant par email sur demande et téléchargées sur le site www.universites-fnhpa.com

Si le participant justifie d'une garantie antérieure pour les risques couverts par l'assurance souscrite, il a la possibilité de renoncer sans frais à cette assurance dans un délai de 14 jours à compter de sa conclusion et tant qu'aucune garantie n'a été mise en œuvre.

Le participant reconnaît avoir pris connaissance des garanties dans les conditions générales de vente de cette assurance, disponibles et téléchargeables sur le site www.universites-fnhpa.com. Le participant a indiqué dans le § B s'il accepte ou s'il refuse l'assurance optionnelle proposée.

5/ INFORMATIONS :

- En raison des aléas toujours possibles dans les voyages, les participants sont avertis que ce qui est écrit constitue la règle, mais qu'ils peuvent constater ou subir des exceptions dont nous les prions par avance de nous excuser.

- En cas d'annulation de l'une des personnes inscrites dans une chambre double, l'autre personne devra s'acquitter du supplément du montant de la participation en chambre simple correspondant à la catégorie de la chambre réservée.

- Le(s) participant(s) déclare(nt) que la présente inscription aux Universités FNHPA 2022 est souscrite dans le cadre de son (leur) activité professionnelle.

- La FNHPA intervient comme intermédiaire non rémunéré entre le participant et le Club Med, à la fin de pouvoir proposer à ses adhérents les tarifs les plus avantageux, en application d'une convention groupe avec le Club Med. Elle ne perçoit aucune rémunération ni bénéfice ou commission sur le séjour, et sollicite simplement une participation aux frais de ce séjour, à la fin que son budget soit équilibré.

Dans ces circonstances, sa responsabilité ne saurait être engagée ni recherchée en cas de défaillance du Club Med dans l'organisation ou la fourniture du séjour, la FNHPA ne répondant uniquement, vis à vis des participants, que de ses éventuelles propres fautes.

6/ REVISION DE DE LA PARTICIPATION :

Minimum de participants : ces Universités ne se tiendront que si elles regroupent un minimum de 400 participants au 1er Mai 2022. Si le nombre minimum de participants n'est pas atteint, la FNHPA se réserve le droit, soit de ne pas maintenir le séjour et auquel cas devra rembourser les sommes déjà perçues (à l'exclusion de toute autre indemnisation), soit de proposer une augmentation de la participation demandée aux participants qui pourront accepter ou refuser cette nouvelle proposition. Le participant qui n'accepterait pas serait alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

7/ CESSION DE CONTRAT TOTALE OU PARTIELLE :

Vous avez la possibilité de céder le présent contrat à une personne remplissant les mêmes conditions que vous, en prévenant la FNHPA dans un délai raisonnable et au plus tard le 25 novembre 2022. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde de la participation et des frais de cession qui s'élèvent à 50 € HT par personne (frais gestion). Ils seront amenés à évoluer en fonction de la date de la cession et des frais qui seraient demandés par le Club Med.

8/ PERSONNES A MOBILITE REDUITE :

La réglementation, la disponibilité et les normes d'accessibilité du Club Med La Rosière sont conformes aux normes françaises.

9/ DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies sur le bulletin d'inscription sont enregistrées dans un fichier informatisé par le secrétariat de la FNHPA – 105, rue La Fayette 75010 PARIS – Tél : 01 48 78 13 77. Elles sont indispensables à l'inscription au séjour.

Elles seront conservées pendant la seule durée nécessaire au traitement de la réservation et à la gestion des éventuelles contestations.

Les coordonnées bancaires ne seront pas conservées au-delà de la transaction et du complet paiement ; les informations sur le cryptogramme ne seront pas conservées après la réalisation de la première transaction.

Pendant toute la durée de conservation des données, la FNHPA met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité de vos données personnelles, de manière à empêcher leur endommagement, effacement ou accès par des tiers non autorisés. Leur accès est strictement limité au personnel FNHPA autorisé.

Le participant bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation du traitement. Il a la possibilité, pour des motifs légitimes, de s'opposer au traitement des données le concernant. Il peut, sous réserve de la production d'un justificatif d'identité valide, exercer ses droits en contactant le secrétariat de la FNHPA- 105, rue La Fayette 75010 PARIS – Tél : 01 48 78 13 77. Pour toute information complémentaire ou réclamation, le participant peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

10/ SIGNATURE :

Je soussigné (Nom, Prénom) agissant tant pour moi-même que pour le compte des autres participants inscrits, certifie avoir pris connaissance, avant la conclusion du présent bulletin d'inscription :

- de la brochure de présentation des Universités FNHPA 2022 (téléchargeable sur le site www.universites-fnhpa.com)
- des conditions de garantie de l'assurance souscrite (téléchargeable sur le site www.universites-fnhpa.com)

CACHET DE L'ENTREPRISE :

Fait àLe

SIGNATURE :

Prévoyez de garder une copie de ce bulletin d'inscription